



Examen suisse de maturité Grille d'évaluation du travail de maturité

Nom, prénom du candidat :

Titre du travail de maturité :

Discipline qui y est rattachée :

Évaluateurs (remplir la partie a) ou b) correspondante svp.)

a) Évaluateur désigné par le candidat ou par l'école préparatoire:

Nom, prénom :

Date et signature :

Lien avec la discipline :

b) Examineurs désignés par la Commission suisse de maturité:

Nom, prénom de l'examineur :

Date et signature :

Nom, prénom de l'expert :

Signature :

Récapitulation des notes partielles (voir explications du système d'évaluation en page 4)	
	Note
Partie A: Partie écrite, fond (pondération: 12/30)	
a Exposé de la problématique et méthodologie	
b Organisation de la recherche et appropriation du sujet	
c Exploitation du savoir et des sources	
d Qualités formelles et argumentatives de la recherche	
e Originalité	
Partie B: Partie écrite, forme (pondération: 8/30)	
f Présentation	
g Langue	
h Citations, sources, tables	
Partie C: Présentation et discussion (pondération: 10/30)	
i Structure de l'exposé	
j Maîtrise du sujet	
k Réflexion critique sur le processus et le résultat du travail	
l Langue, interaction, recours aux moyens auxiliaires	
Calcul de la note du travail de maturité (à deux décimales) = $(A \times 12 + B \times 8 + C \times 10) / 30$	
Note finale du travail de maturité (au demi-point)	

A Mémoire: fond (pondération : 12/30)

a Exposé de la problématique et méthodologie

- 1 Le sujet de la recherche et l'intérêt personnel du candidat ressortent de manière claire.
- 2 La problématique est délimitée et clairement exposée.
- 3 La démarche (par ex. comparaison, étude de terrain, interviews, expérience en laboratoire) est adaptée au sujet et exempte de contradictions.
- 4 La méthodologie est exposée clairement.

b Organisation de la recherche et appropriation du sujet

- 5 Le point de vue au travers duquel le sujet est traité est adéquat et le ou les accents thématiques sont judicieusement placés.
- 6 La structure du travail est bien adaptée au sujet et à la méthodologie.
- 7 Les différentes parties du travail (introduction, développement, résultats et conclusion) sont logiquement articulées; l'exposé des résultats et les conclusions sont mis en relation avec la problématique posée.

c Exploitation du savoir et des sources

- 8 Les sources d'information utilisées sont adaptées au sujet.
- 9 Les sources, données, résultats d'expériences, autres éléments d'information sont interprétés avec soin et judicieusement exploités.
- 10 Des ressources de différents types (livres, revues, articles, sites web) ont été exploitées.
- 11 Les idées et illustrations puisées chez d'autres sont systématiquement signalées comme telles (indication des sources, marques de citation).

d Qualités formelles et argumentatives de la recherche

- 12 Le titre reflète bien le sujet du travail.
- 13 Les affirmations faites dans le travail sont correctes et pertinentes.
- 14 Une distinction claire est opérée entre l'exposé de faits et l'énoncé de l'opinion de l'auteur.
- 15 Les notions clé sont définies ou expliquées (par ex. au moyen d'une énumération de caractéristiques).
- 16 Les expériences sont documentées de sorte à pouvoir être reproduites.
- 17 Les arguments utilisés sont fondés et pertinents ; les exemples cités sont parlants et illustrent judicieusement les éléments de théorie.
- 18 Les résultats sont convaincants.
- 19 La démarche, les enjeux du travail et les résultats en particulier font l'objet d'une réflexion critique de bon niveau.
- 20 Le résumé rappelle les éléments centraux du travail de manière concise.

e Originalité

- 21 La structure du travail est originale et n'est pas reprise simplement des sources primaires ou secondaires.
- 22 Le travail comporte des réflexions, des idées, des pensées originales.
- 23 L'auteur tire des conclusions pertinentes fondées sur une réflexion personnelle.

B Mémoire: forme (pondération : 8/30)

f Présentation

- 24 Le travail est clairement structuré et ses différentes parties sont d'une longueur appropriée.
- 25 Le volume du travail est conforme aux consignes.
- 26 La mise en page est soignée et compacte.
- 27 Les tableaux et illustrations (graphiques, dessins, photos, etc.) sont judicieusement choisis.

g Langue

- 28 Le texte est facilement compréhensible et se lit bien ; l'expression est concise et le lexique approprié.
- 29 La grammaire, la syntaxe, l'orthographe et la ponctuation sont correctes.

h Citations, sources, tables

- Voir les prescriptions et «Aide-mémoire Éthique/Plagiat» sur le site internet de l'examen.*
- 30 Le mode de citation est conforme aux directives de l'examen suisse de maturité.
 - 31 Les sources mentionnées et les tables (table des matières, bibliographie, légendes des illustrations, annexes etc.) sont complètes.

C Présentation et discussion (pondération : 10/30)

i Structure de l'exposé

- 32 Le candidat présente le plan de son exposé. Celui-ci est clairement et logiquement structuré.
- 33 Les différentes parties de l'exposé occupent chacune une portion appropriée du temps de parole.

j Maîtrise du sujet

- 34 Le candidat retient les éléments essentiels de son travail; il relève les aspects marquants de ses résultats.
- 35 Les enseignements tirés du travail et les expériences personnelles du candidat sont exposés clairement et témoignent d'un bon niveau de réflexion.
- 36 Les questions posées par l'examineur et l'expert reçoivent une réponse adéquate.
- 37 L'exposé et la discussion attestent de la maîtrise du candidat face à son sujet.

k Réflexion critique sur le processus et le(s) résultat(s) du travail

- 38 La démarche du travail et en particulier les motifs qui ont présidé au choix du sujet et à une éventuelle réorientation de la recherche sont exposés de manière claire et succincte.
- 39 Le candidat porte un regard critique sur son propre travail avec la distance voulue et à un niveau de réflexion approprié.

l Langue, interaction, recours aux moyens auxiliaires

- 40 Le candidat se sert d'une langue compréhensible et correcte.
- 41 Le candidat s'exprime de manière fluide et convaincante et se tient devant son public avec aisance.
- 42 L'utilisation d'éventuels moyens auxiliaires est judicieuse [*dans la limite de la disponibilité de moyens techniques dans la salle d'examen*] et l'utilisation de ces moyens se fait avec aisance.

